



VILLE DE MIRAMICHI - PROGRAMME PROGRAMME D'INCITATION AU LOGEMENT DANS LES CENTRES-VILLES

LE 9 JUIN 2020

Voici le Programme d'incitation au logement dans les centres-villes, dont il est fait mention dans la Politique d'incitation au développement économique no 111

L'objectif du programme:

1. Attirer et retenir les résidents aux centres-villes en subventionnant l'aménagement de nouveaux logements dans les zones d'amélioration des affaires (ZAA).
2. Aider à stimuler la création d'entreprises, de services et d'activités à valeur ajoutée.
3. Accroître les débouchés économiques ainsi que les possibilités d'emploi et de divertissement dans les centres-villes.
4. Aider financièrement les propriétaires et les investisseurs qualifiés à construire des unités de logement autonomes dans les zones d'amélioration des affaires.

Valeur de la subvention :

1. Les demandeurs approuvés peuvent recevoir jusqu'à 10 000 \$ par unité de logement admissible.
2. Les subventions sont accordées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
3. Les subventions sont disponibles jusqu'à épuisement de l'allocation budgétaire pour le programme dans une année civile.
4. Les demandes de subvention qui reflètent les éléments de conception décrits dans le Plan directeur pour les centres-villes de Miramichi sont traitées en priorité dans le cadre de ce programme.
5. Les demandes de subvention reçues et approuvées après épuisement du budget du programme peuvent être reportées à l'année civile suivante ou jusqu'à ce que des fonds supplémentaires soient inscrits au budget du programme.
6. Le montant accordé ne peut être combiné avec aucun autre programme de subventions de la Ville de Miramichi.

Projets admissibles :

1. Les projets doivent être situés dans les limites d'une zone d'amélioration des affaires.
2. Les projets doivent prévoir la construction de nouvelles unités résidentielles autonomes d'une superficie minimale de 55,7 m² (600 pi²), et d'une superficie moyenne de 74,3 m² (800 pi²).
3. Les projets peuvent comprendre des bâtiments neufs ou des bâtiments existants, mais la subvention ne vise que l'aménagement ou l'ajout de nouvelles unités autonomes.
4. Les projets ne doivent pas avoir débuté avant l'approbation de la demande de subvention.
5. Les projets dans le cadre desquels la valeur de location ou de vente de la propriété est subventionnée par un autre programme gouvernemental, une organisation sans but lucratif ou une coopérative ne sont pas admissibles à ce programme.
6. Les propriétés décrites dans la demande ne doivent accuser aucun retard dans le paiement des impôts fonciers, des services publics municipaux ou de toute autre charge municipale.
7. Les projets doivent respecter ou surpasser toutes les exigences du Règlement de zonage no 91 de la Ville de Miramichi, ainsi que les exigences du Code du bâtiment, établies par les Services d'aménagement de la Commission de services régionaux du Grand Miramichi.
8. Si le projet comprend une propriété commerciale, la contribution associée à la ZAA pour la propriété visée (NCB) doit être à jour et avoir été payée en totalité pour l'année d'imposition précédente.
9. La propriété visée par le NUMÉRO DE COMPTE DES BIENS (NCB) ne doit pas avoir reçu de fonds du présent programme au cours des deux (2) années civiles précédentes.
10. dernières années civiles.

Demandeurs admissibles :

1. Tous les demandeurs doivent avoir une participation financière enregistrée dans la propriété mentionnée dans la demande, basée sur le numéro de compte des biens fourni par Service NB.
2. Un propriétaire peut présenter une demande pour chaque NUMÉRO DE COMPTE DES BIENS (NCB).

Processus de demande :

1. Tous les auteurs de projets dans le cadre du programme doivent présenter une demande dûment remplie, y compris tous les documents à l'appui, et obtenir l'approbation finale avant le début de tout travail lié à la demande.
2. Communiquer avec le Service du développement économique et du tourisme de la Ville de Miramichi, comme indiqué ci-dessous, pour discuter du programme et déterminer l'admissibilité préalable.
3. Remplir un formulaire de demande signé, fourni par le Service, y compris tous les documents à l'appui qui y sont exigés.
4. Tous les demandeurs sont informés de l'état final de leur demande dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de tous les documents nécessaires.
5. Après approbation, les projets sont placés dans une file d'attente et les fonds approuvés sont réservés jusqu'à l'achèvement du projet.
6. Si un permis d'aménagement ou un permis prévu au Code de construction est échu, le projet pourrait ne plus être admissible au programme, et il perdrait ainsi sa place dans la file d'attente. La décision est à la seule discrétion du Service du développement économique et du tourisme.

La procédure de paiement:

1. Les demandeurs approuvés doivent fournir un rapport d'étape à l'achèvement de 80 % du projet (si cela est indiqué dans la lettre d'offre).
2. Les demandeurs approuvés doivent permettre au Service du développement économique et du tourisme d'accéder au site à l'issue du projet afin de procéder à une inspection finale avant le versement des fonds.
3. Les subventions dans le cadre du programme sont payables lorsque le projet est achevé au complet, y compris le règlement de lacunes soulevées, tel qu'il est déterminé par le Service du développement économique et du tourisme de la Ville de Miramichi, en consultation avec les Services d'aménagement de la Commission de services régionaux du Grand Miramichi.
4. Les demandeurs approuvés doivent présenter les documents suivants au Service du développement économique et du tourisme de la Ville de Miramichi, avant de toucher la subvention :
 - a. Un certificat d'achèvement du projet dûment signé;
 - b. Des copies de tous les permis pertinents obtenus pour ce projet;
 - c. Tout autre document indiqué dans la lettre d'offre.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ce programme, communiquez avec :

Paul R. McGraw

Agent de développement économique

Service du développement économique et du tourisme

Paul.McGraw@Miramichi.org

506-623-5382 (téléphone)

506-623-8264 (cellulaire)

